

LE HIBOU PETIT-DUC

Otus scops EN DEUX-SÈVRES



PÉRIODE DE PRÉSENCE

Les Hiboux petits-ducs nicheurs en France sont essentiellement migrateurs et passent l'hiver en Afrique tropicale, en accord avec le régime essentiellement insectivore de l'espèce. Toutefois, dans la zone méditerranéenne, l'espèce est localement présente toute l'année (par ex. Port-Cros et Corse), et peut être entendue hors période de nidification. En Deux-Sèvres, le Hibou petit-duc nous quitte en septembre, après la reproduction. Cependant, des cas exceptionnels d'hivernage ne sont pas exclus dans le département puisqu'un contact audité a été obtenu le 25 décembre 1999 (C. ATTIE).

ABONDANCE ET DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE

Historiquement, le Petit-duc se reproduisait en Deux-Sèvres, même s'il y semblait peu commun (BOUTIN *in* Oiseaux nicheurs des Deux-Sèvres, 1995), mais à partir de 1988, plus aucune donnée n'est parvenue au fichier du GODS, laissant supposer sa disparition. Ce n'est qu'en 1994, avec le démarrage du suivi intensif de la plaine céréalière niortaise par le CNRS que l'espèce a été de nouveau contactée. Depuis lors, le plus petit des rapaces nocturnes deux-sévriens est entendu chaque année avec des preuves régulières de reproduction, et a fait l'objet d'une enquête spécifique à l'échelle du département en 1999 et 2000.

Suite à l'enquête réalisée avec le CNRS de Chizé, la population départementale est estimée de manière préliminaire à un minimum de 100 chanteurs localisés sur au moins 55 communes (cf. carte). Sa présence en Deux-Sèvres est surtout marquée dans les bourgs des plaines céréalières du sud-ouest et de l'extrême sud. Trois noyaux de fortes densités se démarquent, situés autour de St-Romans-des-Champs / Marigny, autour de Crézières et autour de Bouin. Dans le nord du département, le Petit-duc est essentiellement présent dans le Thouarsais où les densités les plus fortes se situent sur la commune d'Assais-les-Jumeaux. Toutefois, quelques observations sont notées dans le bocage (Augé, Saivres, Mauzé-Thouarsais, Le Tallud, Viennay) et dans les plaines du nord de Niort. Il paraît en revanche absent des plaines du sud-est (Plateau du Lezayen).

Il est probable que l'augmentation des observations corresponde davantage à une amélioration des suivis (protocole standardisé) qu'à une véritable expansion du Hibou petit-duc dans la région.

A l'échelle nationale, le Poitou-Charentes constitue la seconde aire de distribution pour l'espèce après celle des populations méditerranéennes. Les Deux-Sèvres se situent pratiquement sur la limite nord-ouest de sa répartition française (YEATMAN-BERTHELOT & al, 1995).

NIDIFICATION

En Deux-Sèvres, les preuves de nidification obtenues sont le fait d'oiseaux occupant des trous dans les murs de vieux bâtiments (trous d'échafaudage notamment) mais aussi dans les arbres creux ou les nichoirs, quand ces derniers sont installés à leur intention. Les quelques données de nidification obtenues dans les nichoirs (J. ANTHONIOZ) montrent qu'en moyenne la taille de ponte (entre 4 et 5 œufs) et le nombre de jeunes à l'envol (environ 3) sont proches des résultats obtenus dans l'île d'Oléron (BAVOUX & al, 1991). Les jeunes s'envolent à partir de juillet.

MILIEUX FRÉQUENTÉS

Le Hibou petit-duc occupe principalement les paysages de plaine céréalière où il est fortement lié aux zones de haies et de bâti.

Il se retrouve au centre même des villages ou plus exceptionnellement de grandes villes comme Niort, à condition qu'y subsistent des bâtiments anciens, de gros arbres (marronnier et tilleul) servant également de postes de chant, et des milieux herbacés (prés, jardins, parcs).

Toutefois, la typologie de son habitat en Deux-Sèvres soulève quelques interrogations au regard de son absence des plaines céréalières du sud-est du département, sites où par ailleurs les densités en Chouette chevêche sont importantes.

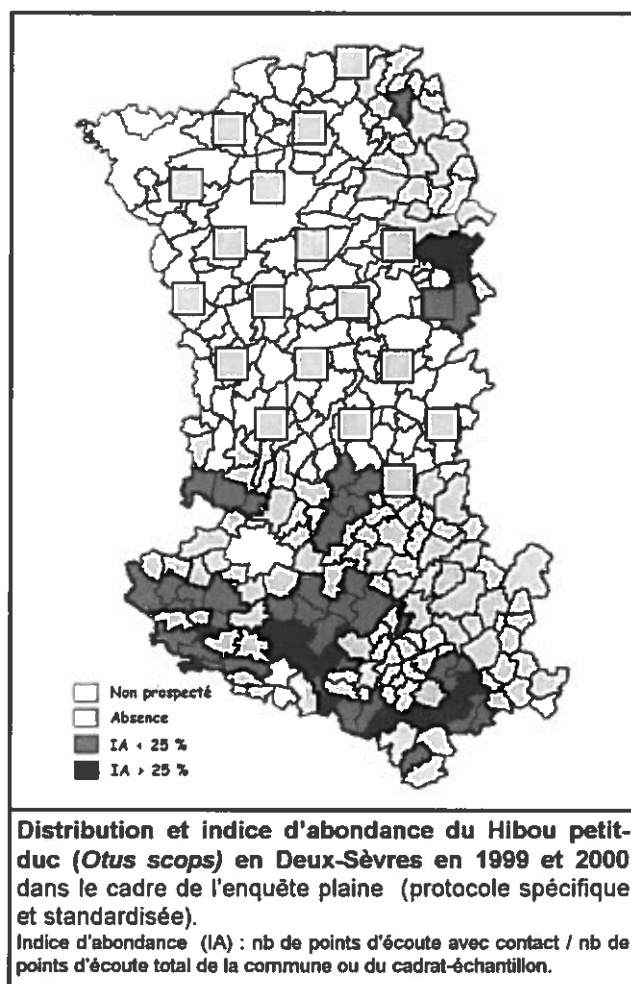
CONSERVATION ET AVENIR DE L'ESPÈCE

En 1936, MAYAUD considérait que le Hibou petit-duc nichait dans toute la France à l'exception de l'extrême nord et du nord-est. Depuis lors, il n'a cessé de régresser vers le sud. L'intensification agricole, qui affecte aussi le département des Deux-Sèvres et le prive de ses ressources alimentaires (insectes), constitue la raison principale de cette tendance.

La préservation des milieux à forte richesse en gros insectes (parcs, jardins, vergers, haies) et l'encouragement public de politiques agricoles extensives et respectueuses de la diversité et de l'abondance en insectes demeurent indispensables au maintien du seul rapace nocturne migrateur d'Europe.

La pose de nichoirs spécifiques peut constituer une solution adaptée à court terme.

La protection du Petit-Duc en Deux-Sèvres doit donc être orientée essentiellement vers la protection de son habitat dans les villages et péri-villages des plaines céréalières qu'il fréquente. Elle passe aussi par la préservation des bâtiments anciens et des gros arbres indispensables pour la nidification.



Sources bibliographiques :

BOUTIN J-M, 1995. in Oiseaux Nicheurs des Deux-Sèvres. G.O.D.S, 1995.
BAVOUX C., BURNELEAU G. & NICOLAU-GUILLAUMET P., 1991. Alauda, 59. p 65-71.
YEATMAN D. & JARRY G., 1995. Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France. S.O.F. p 390-391.